

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLIBÉRATIONS PRISES EN CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU MARDI 07 JANVIER 2025

Décisions du
Maire
N°008/2024
009/2024 et
010/2024

Budget principal – Décision du Maire n°008/2024 du 10 décembre 2024

Des crédits actuellement inscrits au budget primitif ne suffisent pas à couvrir l'ensemble des besoins du chapitre 65. Par conséquent, il convient de prévoir des crédits supplémentaires sur ce chapitre « autres charges de gestion courante » afin de régulariser les écritures comptables d'un montant global de + 10 000 €. Cette dépense sera compensée par une baisse d'autant sur le chapitre 11.

Section de fonctionnement - DEPENSES				
Objet/libellé	Chapitre	Compte	Crédits ouverts avant la décision modificative	Décision modificative n°2
Combustibles	011	60621	25 000 €	-8 000.00 €
Entretien réparation autres biens mobiliers	011	61558	8 000 €	-2 000.00 €
Divers autres charges gestion courante	65	65188	0 €	+500.00 €
Indemnités de fonction	65	65311	57 000 €	+1 000.00 €
Cotisations de sécurité sociale part patronale	65	65314	0 €	+7 500.00 €
Créances éteintes	65	6542	0 €	+1 000.00 €

Afin de régler les dernières factures de travaux du bâtiment multi-associatif et du Pont de Beissat, il y a lieu d'inscrire des crédits supplémentaires au chapitres 23 qui seront compensés par une diminution des crédits sur le chapitre 21.

Section d'investissement - DEPENSES				
Objet/libellé	Chapitre	Compte	Crédits ouverts avant la décision modificative	Décision modificative n°2
Terrains nus	21	2111	20 000 €	-20 000.00 €
Matériel roulant	21	215731	15 000 €	-10 000.00 €
Constructions en cours	23	2313	379 330 €	+ 11 000.00 €
Installations matériels et outillages en cours	23	2315	74 520 €	+ 19 000.00 €

Budget principal – Décision du Maire n°009/2024 du 20 décembre 2024

Il y a lieu d'effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre afin de faire face au paiement du diagnostic énergétique de l'école d'un montant de 6 500 €.

Section d'investissement - DEPENSES				
Objet/libellé	Chapitre	Compte	Crédits ouverts avant la décision modificative	Décision modificative N°3
Emprunts en euros	16	1641	14 000 €	- 6 500.00 €
Frais d'études	20	2031	0 €	+ 6 500.00 €

Budget principal – Décision du Maire n°010/2024 du 27 décembre 2024

Afin d'honorer les dernières factures relatives aux travaux du bâtiment multi-associatif au stade et du Pont de Beissat, il est nécessaire d'inscrire 53 500 € de crédits supplémentaires au chapitre 23 compensés par une diminution des crédits au chapitre 21.

Section d'investissement				
Objet/libellé	Chapitre	Compte	Crédits ouverts avant la décision modificative	Décision modificative N°4
Matériel roulant	21	215731	5 000 €	-5 000.00 €
Autre matériel technique	21	21578	15 000 €	-10 000.00 €
Autres bâtiments publics	21	21318	55 000 €	-38 500.00 €
Constructions	23	2313		+53 500.00 €

L'assemblée prend acte de ces décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal au Maire.

